

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°28_2026**

Date de convocation : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SONNEVILLE Jean-Luc, SOTOM Stéphane

Absents excusés et représentés : BAILHET David (a donné pouvoir à BUGEAUD Agnès), PENABAYRE Joanie (a donné pouvoir à MASSAROTTO Philippe), LEREDE Annabelle (a donné pouvoir à JOUANY Dorothée)

Secrétaire de séance : CLAVÉ Nicolas

Objet : Création d'un poste de rédacteur

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi de rédacteur pour assurer les missions de gestion administrative, budgétaire et comptable ainsi que l'élaboration et réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL,**VU** le Code Général de la fonction publique,**DECIDE** la création, à compter du 1^{er} octobre 2026, d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur,**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,